

SYNDICALISME « CADRES » ET RAPPORT AU POLITIQUE L'EXEMPLE DE L'UFICT-CGT DES SERVICES PUBLICS DANS LES ANNEES 80-90

Si nous avons déjà pu aborder divers aspects du rapport du syndicalisme au politique, il m'a semblé pertinent d'examiner cette question, à la lumière spécifique du syndicalisme « cadres ». Je me suis appuyé, bien évidemment, sur mon expérience professionnelle, syndicale et politique, en l'occurrence celle d'Attaché Territorial, ainsi que de militant et responsable de la CGT et du PCF, dans la période des années 80-90, mais en essayant d'élargir la réflexion au-delà de ces conditions particulières.

Je voudrais situer d'abord quelques éléments de contexte, pour examiner ensuite les rapports contradictoires avec le « Parti » et les élus locaux, et voir enfin comment le syndicalisme « cadres » a pu permettre de dépasser ces contradictions.

1) Eléments de contexte :

Le principal élément à prendre en compte est le fait le syndicalisme « cadres » a pour caractéristique existentielle d'être marqué par la situation originale, dans le processus de travail, des catégories qu'il est censé représenter et défendre. Cette situation, c'est celle d'être « entre le marteau et l'enclume », entre l'employeur et les catégories d'exécution, les ouvriers et employés.

Bien sûr, il ne s'agit pas là d'une situation statique : elle traduit une place particulière dans la réalisation des objectifs de l'organisation du travail, pas seulement en termes d'encadrement, mais aussi d'élaboration des stratégies et de mise en œuvre de compétences. C'est d'ailleurs cette définition qui conduit à élargir le champ des catégories concernées aux Ingénieurs, Techniciens (pris ici au sens large) et Agents de Maîtrise, sous l'acronyme ICTAM.

Cette situation particulière a généré, dans l'ensemble du mouvement syndical français, une interrogation sur sa prise en compte -ou non- dans l'activité et l'organisation. Trois grandes options ont émergé, au fil des dernières décennies.

Le choix majoritaire de la CGT s'est donc porté pour le syndicalisme « spécifique » avec un degré d'autonomie variable, mais assumé. La Fédération des Services Publics a été une de celles qui a porté de manière continue et approfondie cette orientation, qui se heurte toujours à de nombreuses réticences dans la CGT.

La manière dont cette orientation s'est traduite dans les syndicats de notre profession est d'ailleurs très diverse, puisqu'elle va du refus pur et simple de toute activité spécifique à l'existence de syndicats UFICT, à égalité de droits et de devoirs avec les syndicats Ouvriers-Employés, en passant par des collectifs ou sections UFICT.

Le cas des syndicats UFICT, dont le nombre a toujours été très limité, correspond à des configurations où le champ d'adhésion est très large, et où l'existence d'une organisation spécifique a permis de syndiquer des collègues qui ne se seraient jamais retrouvés à la CGT sans cela. C'est ce qui ressort de mon expérience, pour les deux syndicats UFICT que j'ai dirigés, à Palaiseau et à Nanterre.

Il faut d'ailleurs noter, et c'est particulièrement vrai dans les deuxième cas (Diapo 2), que si l'existence du syndicat UFICT permet de « traiter » plus facilement les contradictions entre responsables syndiqués et les agents de leurs services, il n'est pas lui-même exempt de ces contradictions, puisqu'il rassemble plusieurs niveaux hiérarchiques en son sein.

Deux autres éléments me paraissent utiles à prendre en compte. Il s'agit d'abord de la nature originale de l'employeur territorial, élu local de la population. Cette donnée implique la proximité de l'échelon politique et de l'administratif, et par voie de conséquence l'intégration de nombreux cadres dans les processus de décision des choix de gestion, dans une relation complexe, variable dans le temps et dans l'espace.

Le dernier élément, lié à la période des années 80-90, c'est que celle-ci correspond à la « construction statutaire » de la FPT. Après la création des Attachés Territoriaux à la fin des années 70, la mise en œuvre du Statut de 1983-1984 – non dénuée de difficultés – a changé le paradigme des collectivités locales, et donc le rapport entre les élus et les cadres.

2) Le rapport au « Parti » et aux élus locaux :

Notre propos, pour des raisons évidentes, traitera pour l'essentiel du cas des mairies à direction communiste, mais cela ne veut pas dire que l'activité et les organisations UFICT étaient limitées à cette configuration. D'abord parce que des syndicats « historiques » de l'UFICT (comme Lyon ou Rennes) existaient dans des communes que le PCF n'a jamais dirigé. Ensuite parce qu'à partir des Municipales de 1983, un certain nombre de ces syndicats ont continué à vivre dans des mairies qui n'étaient plus communistes.

Il ne s'agit bien évidemment pas, dans le cadre très limité de cette intervention, de traiter la question globale des rapports entre la CGT et le PCF. J'ai d'ailleurs le sentiment que l'étude de cette question a fait l'objet, ces dernières décennies, d'une double difficulté : l'occultation en interne, et la caricature anti-communiste chez les adversaires. L'examen serein et objectif des choses nous amènerait sans doute à estimer que le phénomène de « courroie de transmission » n'était pas à sens unique, mais là n'est pas notre propos.

On pourra simplement remarquer que, globalement, le mouvement des choses a poussé dans le sens d'une « autonomisation » des syndicats CGT des personnels communaux, par rapport au Parti et aux élus-employeurs. L'intervention précédente nous en a d'ailleurs fourni un exemple marquant.

Concernant plus spécifiquement l'encadrement, l'émergence des cadres territoriaux, avec la reconnaissance que constitue la construction statutaire, contribue à une « professionnalisation » : le sentiment peut être donné qu'on passe du « rouge » à « l'expert ». Mais il faut tempérer : d'abord, on peut être les deux, et c'est même souhaitable, et ensuite, l'affaiblissement du PCF amène aussi, par nécessité, à recruter au-delà de la sphère militante.

Encore que cela peut aussi se discuter : dans la période qui nous intéresse, on assiste aussi à un ralliement de certaines municipalités à direction communiste, à des choix de gestion pas forcément très différents de ceux des autres exécutifs locaux. Les difficultés financières face aux nouvelles compétences et aux besoins sociaux croissants et la pression idéologique ambiante conduisent beaucoup d'élus progressistes à adopter des pratiques éloignées de leurs convictions d'origine.

Dans ce cas là, il vaut peut-être mieux avoir à ses côtés un « expert » sans vision politique, qu'un cadre militant, apte à questionner sur le fond les choix opérés. Si ce cadre dispose en plus d'un outil syndical spécifique, où il réfléchit avec ses collègues sur les choix de gestion, cela peut devenir très gênant. Le dirigeant du syndicat UFICT, qui se retrouve à siéger aux côtés de son employeur au Comité de Section du Parti, peut se retrouver alors dans une position relativement complexe.

Cette problématique est encore aiguisée par la prise de distance de certains maires communistes avec le Parti. Dans certains cas, comme à Montreuil, le syndicat UFICT n'y résiste pas : les cadres, partagés entre leurs différentes loyautés, se déchirent et n'arrivent pas à maintenir leur cohérence. Argenteuil constitue un autre cas de ce type, avec de plus des alternances à la direction municipale, et des relations complexes avec un syndicat ouvriers-employés très impliqué politiquement.

On pourra d'ailleurs remarquer, de ce point de vue, que le schéma qui pourrait paraître évident, d'un syndicat UFICT proche du Maire et d'un syndicat O/E en opposition, est loin de se vérifier partout. Pour ne prendre que les exemples de Trappes ou du CG 93, on a à certaines périodes des configurations inverses, liées à des caractéristiques diverses : histoire des organisations et des directions syndicales, rapports entre la direction administrative et les élus, etc.

On pourrait, en définitive, résumer cette évolution par une autonomisation du syndical par rapport au politique, dans un contexte de perte de cohérence de ce dernier. Reste à voir comment un nouvel équilibre a pu tenter de se construire.

3) Le syndicalisme « cadres » comme outil de dépassement :

J'ai la faiblesse de penser que, dans un contexte d'affaiblissement et de perte de substance de ce qu'on a pu appeler le « communisme municipal », l'existence et l'activité d'organisations spécifiques UFICT a pu permettre à des militants de se construire une culture particulière de pensée et d'action.

Ces militants n'étaient d'ailleurs pas -ou plus- forcément membres du PCF, mais ils avaient en commun un fort attachement au Service Public local et à des valeurs d'égalité, de fraternité et de justice sociale. L'effort maintenu dans nos organisations en matière de formation syndicale, comme d'ailleurs dans l'ensemble de la CGT, n'est sans doute pas étranger à la construction de cette culture.

Cette construction a mis à mal l'idée mécaniste d'un « partage de terrain » entre le Parti et le Syndicat, le premier ayant la tâche noble -et vécue comme supérieure- de donner la « ligne » politique, le second ne s'occupant que des intérêts immédiats des salariés. Cela a d'ailleurs pu donner à certains militants l'illusion que le syndicalisme se suffisait à lui-même, ce qui nous ramène aux débats en vigueur au moment de la création de la CGT.

Mais il est bien évident qu'au moment de débats de fond comme sur la question de l'intercommunalité en 1999, le PCF -par le biais de son association d'élus- s'est trouvé incapable de dépasser une vision à courte vue et à géométrie variable, liée aux intérêts immédiats des différents Maires. Les cadres territoriaux militants, confrontés dans leur quotidien à l'explosion de l'intercommunalité, ont donc été contraints de se forger une orientation sur le fond, à partir de leur conception du Service Public, cela pour dépasser les contradictions apparentes et éviter d'être instrumentalisés par leurs employeurs.

Nous touchons là à la question du « projet syndical », et à la nécessité pour une organisation syndicale de fonctionnaires -c'est du moins mon avis- d'avoir une réflexion et des orientations propres sur l'État, son organisation et ses modes d'action.

Pour le militant que je suis toujours, il est bien évident que ces questions restent d'actualité.